

## PLAN CANICULE & GRAND FROID

Chère Madame,  
Cher Monsieur,

La loi du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapée, confie au maire la charge de recenser, à titre préventif, les personnes les plus concernées par les dangers pour leur santé qu'une possible canicule ou période de grand froid, pourraient leur faire courir. Ne sont pas épargnées les personnes fragiles et/ou en situation précaire.

Par conséquent, si vous le souhaitez, vous pouvez retourner en mairie le bulletin d'inscription pour faciliter l'enregistrement des personnes à contacter et faciliter toute la bienveillance qui sera à apporter.

L'équipe du CCAS reste à votre disposition pour répondre à vos interrogations.

Recevez, Chère Madame, Cher Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée



Lucie BIDOLI  
Adjointe au maire déléguée à l'action sociale  
Vice-Présidente du CCAS

---

### BULLETIN D'INSCRIPTION PLAN CANICULE & GRAND FROID

à retourner en Mairie d'Allevard-les-Bains

Nom-Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_

Date de Naissance \_\_\_\_\_

Vie seule

En situation de handicap

**Personne de l'entourage à prévenir en cas d'urgence :**

Nom-Prénom Tél. \_\_\_\_\_

**Médecin traitant** Nom- Prénom Tél. \_\_\_\_\_

Je soussigné(e) autorise la mairie d'Allevard à m'inscrire sur la liste des personnes à contacter en priorité en cas d'alerte canicule ou grand froid, pour une durée d'un an avec tacite de reconduction (si je ne souhaite plus être inscrit, je le ferai savoir à la mairie).

La mairie pourra communiquer mes coordonnées aux équipes médico-sociales du Département.

\* Si l'intéressé n'est pas le signataire, merci d'indiquer votre identité et votre lien avec le bénéficiaire.

Le

Signature \*